



**Conseil d'administration du CNRS du 10 février 2023**

**Déclaration des élu·es au Conseil d'administration du CNRS  
SNCS-FSU, SNTRS-CGT, Sgen-CFDT Recherche EPST, SNPTES**

Monsieur le Président-directeur général,  
Mesdames les administratrices et Messieurs les administrateurs,

Nous sommes convoqués ce 10 février 2023 à une séance extraordinaire du Conseil d'administration du CNRS afin d'examiner la proposition d'approuver un projet d'acte de vente par le CNRS aux sociétés immobilières VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT de la partie Ouest du campus de Meudon-Bellevue du CNRS pour un montant de 38,7 millions d'euros.

Lors de la séance du 17 décembre 2021, le Conseil d'administration du CNRS avait approuvé la vente de la même parcelle pour un montant 46,7 millions d'euros, soit 8 millions d'euros de plus.

Lors de la séance du 21 octobre 2022, le Conseil d'administration du CNRS avait approuvé un budget rectificatif avec une suppression de recette de 46,7 millions d'euros liée à l'abandon de la vente de la partie Ouest du campus de Meudon-Bellevue du CNRS. Le Conseil d'administration du CNRS avait ainsi validé le refus de l'offre de 38,7 millions d'euros, revue à la baisse par les sociétés immobilières, ce prix étant nettement inférieur à celui transmis au CNRS, à sa demande, par un cabinet indépendant d'expertise et de conseil en valorisation immobilière.

Cependant, la direction du CNRS a reçu le 25 janvier 2023 un courrier de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ordonnant au CNRS d'accepter l'offre de 38,7 millions d'euros des sociétés immobilières et de libérer la parcelle le 15 mars 2023 au plus tard. C'est pourquoi nous sommes convoqués en urgence ce 10 février 2023 en séance extraordinaire.

Les élu·es et les élu·es au Conseil d'administration du CNRS alertent toutes les administratrices et tous les administrateurs sur les conséquences très dommageables qu'aurait cette vente pour le CNRS et les personnels du campus de Meudon-Bellevue du CNRS.

Cette cession, ordonnée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est proposée à un prix nettement inférieur à celui fixé par un cabinet indépendant consulté par le CNRS. Si elle était conclue dans ces conditions, cette vente constituerait un préjudice financier pour l'établissement mais également pour l'État, aux bénéfices de sociétés privées.

Le projet de cession impose également au CNRS de libérer la parcelle au plus tard le 15 mars 2023, puisque le permis de construire expire le 14 avril 2023. Cette condition impose aux personnels

travaillant sur la parcelle cédée de changer de lieu de travail dans la précipitation : la violence faite à ces personnels de la recherche est inqualifiable.

En six semaines, la division technique de l'Institut national des sciences de l'univers doit déménager avec, parmi le matériel à évacuer, des machines-outils de plusieurs tonnes. Un tel déménagement « éclair » nous semble impossible à réaliser dans des conditions qui protègent la santé morale et l'intégrité physique des agentes et agents concernés - sans parler des délais légaux administratifs à respecter. De plus, ces collègues, après une période de travail insoutenable pour réaliser ce déménagement, seront isolés de tout collectif de travail et même sans travail pour certaines et certains d'entre eux jusqu'à la réinstallation de leur service à Gif-sur-Yvette, prévue au plus tôt fin 2023. Sur le plan scientifique, des travaux à réaliser dans le cadre de programmes spatiaux ou d'observation au sol se verront, de fait, retardés et le cursus des apprentis ingénieurs de 3<sup>ème</sup> année fortement dégradé.

Les personnels du service central des concours du CNRS se retrouvent également sans locaux alors même que des concours étaient déjà programmés à partir de la fin du mois de février 2023. Tous les concours de recrutement du CNRS de l'année 2023 se trouvent bouleversés et devront être organisés sur d'autres sites en France. La Conférence des présidentes et des présidents des sections du Comité national s'est émue de cette situation et, dans une motion dont nous sommes destinataires, a formulé le vœu que « le Conseil d'administration du 10 février prochain fasse obstacle à toute opération mettant en péril la tenue des concours ».

Le travail des personnels de CNRS-Images, la banque d'images scientifiques du CNRS, dont la mission est de créer et produire du matériel iconographique et audiovisuel pour permettre au grand public de comprendre les enjeux de la recherche et son impact sur la société, est aussi bouleversé. Les précieuses archives dont ils ont la charge sont directement impactées par le déménagement précipité qui nécessite, pour les plus fragiles d'entre-elles, la location de réfrigérateurs pour assurer leur conservation. De même, la disparition d'une salle de montage placera les équipes de réalisation dans l'incapacité de conduire à temps leurs projets cinématographiques.

Enfin, les agentes et agents qui resteront sur le site de Meudon-Bellevue du CNRS n'auront plus de restauration collective après le 15 mars 2023.

Les élues et les élus au Conseil d'administration du CNRS constatent et tiennent à alerter sur le fait que cette décision imposée par la ministre va être prise sans aucune consultation préalable du Comité social d'administration du CNRS, compétent quant aux restructurations, alors que cette vente forcée va induire des réorganisations majeures, engendrer des déménagements, sans aucune expertise de l'impact que ces bouleversements vont avoir sur les conditions de travail des collègues concernés.

Les élues et les élus au Conseil d'administration du CNRS demandent que le courrier de la ministre à la direction du CNRS, daté du 25 janvier 2023, soit rendu public. En effet, à notre connaissance, ce courrier contiendrait des obligations supplémentaires pour le CNRS, qui vont au-delà de la vente au rabais : le CNRS devrait prendre en charge les travaux d'assainissement, permettre le passage et l'entreposage de matériels pendant toute la période de construction sur le site du CNRS qui jouxte le chantier ; il devrait également prendre à sa charge tous les frais liés au déménagement en urgence des services logés sur le site. Enfin, ce courrier demanderait de proposer d'ici deux mois un projet d'aménagement du site sous forme d'un « projet de prestige » autour de la science et de son patrimoine, avec un délai d'engagement du chantier dans les six mois. Ces instructions concernant l'avenir du site de Meudon-Bellevue doivent être connues du personnel du CNRS et des membres du Conseil d'administration du CNRS. En effet, ces projets de grande ampleur ne peuvent pas être mis en

œuvre sans avoir consulté le personnel concerné, leurs instances représentatives et le Conseil d'administration du CNRS.

Les élues et les élus au Conseil d'administration du CNRS dénoncent avec la plus grande fermeté la décision de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche d'ordonner au CNRS cette cession d'une partie du site de Meudon-Bellevue aux conditions favorisant les seuls intérêts des sociétés immobilières privées.

Les élues et les élus au Conseil d'administration du CNRS voteront contre cette vente et ses conditions qui sont incontestablement dommageables tant aux personnels concernés, qu'aux intérêts du CNRS, de la recherche publique et même de l'État.

Les élues et les élus au Conseil d'administration du CNRS appellent solennellement les administratrices et les administrateurs du CNRS à refuser ce projet d'acte de vente par le CNRS aux sociétés immobilières VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT de la partie Ouest du campus de Meudon-Bellevue du CNRS pour un montant de 38,7 millions d'€.

Nous vous remercions, Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs, de l'attention que vous accorderez à ces éléments dans les débats qui vont suivre et dans votre décision et, notamment, de l'attention que porterez aux personnels concernés et aux intérêts du CNRS, de la recherche publique et de l'État.

Boris Galak, élu SNCS-FSU

Maud Leriche, élue SNCS-FSU

Claudia Zlotea, élue Sgen-CFDT Recherche EPST

Pierre-Yves Saillant, élu Sgen-CFDT Recherche EPST

Dina Bacalexî, élue SNTRS-CGT

Carole Le Cloirec, élue SNPTES